



MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ACCUSE DE RÉCEPTION - MAIRIE DE UCCIANI
02A-212003305-20230113-2023-01-01-DE
N° ~~2023-01-01~~ exécutoire
Réception par le préfet : 18/01/2023
Affichage : 16/09/2021
Pour l'autorité compétente par délégation

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 7
Date de la convocation : 05/01/2023

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date d'affichage : 05/01/2023



L'an deux mille vingt-trois le 13 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Objet de la délibération : Plan de Financement des travaux de la traverse du village – Enfouissement des réseaux d'assainissement

Présents : : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Dominique, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien.

Absents : Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Poggioli Mathieu), Giocanti Caroline (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Pisticcini François-Thierry).

- **Considérant** la délibération n°22/064 de l'Assemblée de Corse, en date du 29 avril 2022, approuvant la convention de financement avec la commune d'Ucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Ucciani sur l'ex. RD 29 ;

- **Considérant** la délibération n°2022-02-09 du conseil municipal, en date du 8 juillet 2022, autorisant le Maire à signer avec le Président du Conseil Exécutif de Corse la convention de financement pour la réalisation du projet d'aménagement de la traversée d'Ucciani sur l'ex. RD 29 ;

- **Considérant** la délibération n°2022-03-19 du conseil municipal, en date du 30 septembre 2022, adoptant le plan de financement global de l'opération intitulée : « Renouvellement et extension du réseau d'assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et démolition de l'ancienne » ;

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Le maire rappelle que les travaux de la traverse de la commune ont été actés par la Collectivité de Corse et la commune et que le début du chantier devrait démarrer au cours du premier semestre de la présente année.

La participation de la commune porte uniquement sur un certain nombre de prestations prévues de manière exhaustive par la convention de financement précitée, En revanche, s'agissant de la réfection du réseau d'assainissement, tout le long de la traverse, la charge financière sera exclusivement portée par la commune. Il paraît opportun de souligner que la maîtrise d'ouvrage sera toutefois déléguée à la Collectivité de Corse lors de la phase opérationnelle des travaux.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux d'assainissement a été estimé par la Collectivité de Corse à la somme de 173 910,74€ TTC, soit 156 519,66 HT. Cette opération pourra naturellement être financée par les partenaires impliqués dans le projet de construction de la nouvelle station d'épuration. Il convient, à ce stade, de souligner que toutes les vérifications obligatoires et imposées par l'agence de l'eau (tests d'étanchéité, etc...) ont été incluses dans l'estimation prévisionnelle arrêtée par la Collectivité de Corse.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux afin d'habiliter le maire à engager la commune.

Le plan de financement proposé sur cette opération est le suivant :

	%	Montants en euros
Etat		
Collectivité de Corse	90 %	140 867,69€
Agence de l'eau		
Part contributive de la Commune		15 651,97€
TOTAL HT		156 519,66€

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

. Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.

. Sollicite de :

- La Collectivité de Corse,
- L'Agence de l'Eau,

L'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-dessus :

. Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive, déduction faite des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

. Habilite le Maire à engager la Commune d'UCCIANI et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré à Ucciani, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Ucciani, le 13 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230113-2023-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

